



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 11 août 2014, à 20 h, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2014-181 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h.

Sont présents : Christian Richard, maire
Stéphanie Bergeron, conseillère
Line Boisvert, conseillère
Jérôme Pagé, conseiller
Monic Pichette, conseillère
Émile Brassard, conseiller
Yvon Laviolette, conseiller

26 personnes sont présentes.

Il est proposé par Mme Monic Pichette, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE la séance ordinaire soit ouverte sous la présidence de M. Christian Richard, maire.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 11 août 2014
- 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2014

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Mandat à Lavery, De Billy, s.e.n.c.r.l. avocats afin de représenter la Municipalité dans le dossier de M. Ghislain Daigle
- 3.2 Adoption du règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie
- 3.3 Mandat à la firme CIMA+ pour accompagnement : étape avant-projet/assainissement des eaux usées
- 3.4 Présentation d'un projet dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)
- 3.5 Appui à la Fromagerie Bergeron

4. FINANCES

- 4.1 Comptes à payer
- 4.2 Adoption d'un droit de mutation supplétif

5. RESSOURCES HUMAINES

- 5.1 Embauche de Mme Claudia Daigle au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly

6. REPRÉSENTATION ET PROMOTION

- 6.1 Renouvellement du statut de membre à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

7. LOISIRS

- 7.1 Autorisation de passage pour le Défi-vélo Familiprix 2014
- 7.2 Mandat concernant la tonte de la pelouse pour la bande tampon
- 7.3 Mandat concernant le désherbage, l'utilisation d'engrais et le contrôle des mauvaises herbes pour la bande tampon

8. QUESTIONS DIVERSES

9. PÉRIODE DE QUESTIONS





10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 11 août 2014

2014-182 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2014

Il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 août 2014.

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2014

2014-183 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2014

Il est proposé par M. Yvon Laviolette, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2014.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 Mandat à Lavery, De Billy, s.e.n.c.r.l. avocats afin de représenter la Municipalité dans le dossier de M. Ghislain Daigle

2014-184 MANDAT À LAVERY, DE BILLY, S.E.N.C.R.L. AVOCATS AFIN DE REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ DANS LE DOSSIER DE M. GHISLAIN DAIGLE

ATTENDU QU' il existe un litige entre M. Ghislain Daigle et la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly concernant l'installation d'un émissaire pluvial, et ce, depuis 2010;

ATTENDU QUE les nombreux échanges et les tentatives de règlements hors cour ont jusqu'à maintenant échoué;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly a reçu une demande introductive d'instance en date du 27 juin 2014;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le mandat soit confié à Lavery, De Billy, s.e.n.c.r.l. avocats afin de nous représenter en justice, de contester la réclamation et de demander une reconnaissance de servitude de passage dans le cadre du dossier de M. Ghislain Daigle.

3.2 Adoption du Règlement 2014-594 (visant à modifier le code d'éthique et de déontologie des élus)

2014-185 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2014-594 (VISANT À MODIFIER LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS)





RÈGLEMENT 2014-594

**RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DES ÉLUS**

- ATTENDU QU' il est requis, en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, que toute municipalité soit munie d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus;
- ATTENDU QUE le règlement en vigueur actuellement, soit le Règlement 2014-589, a remplacé le Règlement 2011-566;
- ATTENDU QUE les principales valeurs de la Municipalité et des organismes municipaux énoncées dans ce code d'éthique et de déontologie sont :
1. l'intégrité;
 2. la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
 3. le respect envers les autres membres, les employés de la Municipalité et les citoyens;
 4. la loyauté envers la Municipalité;
 5. la recherche de l'équité;
 6. l'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil;
- ATTENDU QUE les valeurs énoncées dans le code d'éthique et de déontologie doivent guider toute personne à qui il s'applique dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables;
- ATTENDU QUE les règles prévues au présent code d'éthique et de déontologie ont pour objectifs de prévenir, notamment :
1. toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
 2. toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2);
 3. le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites;
- ATTENDU QU' un avis de motion d'un tel règlement a été donné à la séance du conseil du 2 juin 2014;
- ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation a eu lieu en date du 7 juillet 2014 et que personne n'a manifesté son intérêt;

Résolution 2014-185

pour ces motifs,

il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

1. d'adopter le règlement intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus ».
2. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Saint-Antoine-de-Tilly
Le 11 août 2014.

Christian Richard
Maire

Claudia Daigle
Directrice générale par intérim





3.3 Mandat à la firme CIMA+ pour accompagnement : étape avant-projet/assainissement des eaux usées

2014-186 MANDAT À LA FIRME CIMA+ POUR ACCOMPAGNEMENT : ÉTAPE AVANT-PROJET/ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly planifie actuellement un projet majeur portant sur la mise aux normes de l'ensemble de ses ouvrages d'assainissement des eaux usées;

ATTENDU QUE ce projet a pour objectif de mettre à niveau les infrastructures afin de rencontrer les exigences établies par le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAE);

ATTENDU QU' en raison de l'envergure et de la nature du projet, la planification et la réalisation de celui-ci s'échelonnent sur quelques années. En conséquence, il est nécessaire de bien diriger nos efforts et nos interventions, et ce, dès le début du projet;

ATTENDU QUE la firme CIMA+ propose à la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly un mandat d'accompagnement afin de guider et de conseiller la Municipalité à travers les différentes étapes du projet;

pour ces motifs,

il est proposé par Mme Monic Pichette, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité accepte l'offre de services professionnels en ingénierie concernant l'accompagnement : étape avant-projet/assainissement des eaux usées, numéro QP1400-155;

QUE la firme CIMA+ soit rémunérée selon les tarifs horaires indiqués à ladite offre de services, lesquels ont été établis en fonction de la classification de chacun des employés et selon les taux prescrits par le décret 1235-87, soit les taux horaires pour les services rendus au gouvernement du Québec par des ingénieurs;

QUE dans une première étape, la limite des honoraires payables à la firme CIMA+ dans le cadre de ce mandat d'accompagnement soit de 10 000 \$.

La directrice générale par intérim certifie avoir les crédits disponibles au poste 02 30500 721.

3.4 Présentation d'un projet dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)

2014-187 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU)

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a mis en place le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly désire présenter un projet dans le cadre de ce programme;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Yvon Laviolette, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité présente un projet au MAMOT dans le cadre du Programme PRIMEAU et de confirmer l'engagement de la Municipalité à payer sa part des coûts admissibles;





QUE la directrice générale ou la directrice générale par intérim soit autorisée à signer tout document à cet effet.

3.5 Appui à la Fromagerie Bergeron

2014-188 APPUI À LA FROMAGERIE BERGERON

ATTENDU QUE la Fromagerie Bergeron tiendra le Festival du fromage, les 13-14, 20-21 et 27-28 septembre;

ATTENDU QUE l'événement aura lieu sur le terrain de la Fromagerie Bergeron;

ATTENDU QUE le 21 septembre, la Fromagerie Bergeron célébrera son 25^e anniversaire;

ATTENDU QUE la Fromagerie Bergeron organisera, le 21 septembre, une parade de la Fanfare des Éclairs de Québec dans les rues de la Municipalité et qu'elle sollicite celle-ci afin de fermer les rues de façon à sécuriser le périmètre;

ATTENDU QUE la Fromagerie Bergeron a demandé à la Municipalité de collaborer en lui fournissant 20 tables, 15 chaises, des dossards bénévoles et les drapeaux de la Municipalité pour la parade;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal appuie les activités organisées par la Fromagerie Bergeron dans le cadre de son 25^e anniversaire et du Festival du fromage;

QUE la Municipalité fournira le personnel nécessaire à la fermeture des rues, de même que 20 tables, 15 chaises, des dossards bénévoles et les drapeaux de la Municipalité pour la parade.

4. FINANCES

4.1 Comptes à payer

2014-189 COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise les dépenses et le paiement des dépenses, dont les chèques portent les numéros 5 829 à 5 924 inclusivement, pour un montant total de 195 221,32 \$, les paiements automatiques pour un montant totalisant 10 183,99 \$ et les salaires et charges sociales pour la somme de 50 180,97 \$.

La directrice générale par intérim certifie avoir les crédits disponibles.

4.2 Adoption d'un droit supplétif

2014-190 ADOPTION D'UN DROIT SUPPLÉTIF

ATTENDU QUE la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières autorise, à ses articles 20.1 et suivants, les municipalités à adopter, par résolution, le paiement d'un droit supplétif dans le cas de certains transferts qui sont exonérés par la Loi;

pour ce motif,

il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly prévoit le paiement d'un droit supplétif dans les cas exonérés, le tout conformément aux dispositions de ladite loi.





5. RESSOURCES HUMAINES

5.1 Embauche de Mme Claudia Daigle au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly

2014-191 EMBAUCHE DE MME CLAUDIA DAIGLE AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Diane Laroche, est actuellement en congé de maladie;

ATTENDU QUE le contrat de M. Jacques Alain est terminé depuis le 1^{er} août 2014;

ATTENDU QUE la Municipalité peut difficilement fonctionner en l'absence de directrice générale;

ATTENDU QUE Mme Claudia Daigle occupe le poste d'adjointe à la direction générale depuis le 1^{er} juillet 2014;

il est proposé par M. Yvon Laviolette, conseiller, et résolu à l'unanimité

DE ratifier l'embauche de Mme Claudia Daigle à titre d'adjointe à la direction générale depuis le 1^{er} juillet 2014, de même que son contrat de travail signé par le directeur général par intérim en poste à ce moment;

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly embauche Mme Claudia Daigle au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim jusqu'au retour de la titulaire en titre, Mme Diane Laroche;

QUE le maire, M. Christian Richard, soit autorisé à signer le contrat de travail de Mme Daigle;

QUE la rémunération de l'adjointe à la direction générale, nommée aujourd'hui à titre de directrice générale par intérim, soit prise au poste budgétaire 02 13000 415;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim soit autorisée à signer les effets bancaires, chèques et ordres de paiement de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, conformément aux engagements pris par le conseil municipal, et ce, pour la durée de sa fonction intérimaire.

6. REPRÉSENTATION ET PROMOTION

6.1 Renouvellement du statut de membre à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

2014-192 RENOUELEMENT DU STATUT DE MEMBRE À L'AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité est actuellement membre de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu un avis de renouvellement;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et adopté à l'unanimité

QUE la Municipalité renouvelle son statut de membre de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière moyennant une contribution annuelle de 25 \$.

La directrice générale par intérim atteste que les fonds sont disponibles au poste 02 13000 494.





7. LOISIRS

7.1 Autorisation de passage pour le Défi-vélo Familiprix 2014

2014-193 AUTORISATION DE PASSAGE POUR LE DÉFI-VÉLO FAMILIPRIX 2014

ATTENDU QUE le 22 août prochain, un rassemblement de pharmaciens affiliés à la bannière Familiprix organise le Défi-Vélo au profit d'Opération Enfant Soleil;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation de passage sur le territoire de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly;

ATTENDU QU' une autorisation écrite leur est nécessaire afin de faire leur demande de permis auprès du ministère des Transports du Québec;

pour ces motifs,

il est proposé par Mme Monic Pichette, conseillère, et adopté à l'unanimité

QUE la Municipalité donne une autorisation écrite au rassemblement de pharmaciens affiliés à la bannière Familiprix afin d'autoriser le passage sur le territoire de la Municipalité.

7.2 Mandat concernant la tonte de la pelouse pour la bande tampon

2014-194 MANDAT CONCERNANT LA TONTE DE LA PELOUSE POUR LA BANDE TAMPON

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'aménagement d'une bande tampon sur une section de la route Marie-Victorin;

ATTENDU QU' il faut procéder à la tonte de la pelouse sur ladite bande tampon;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et adopté à l'unanimité

QUE la soumission de Pelouse Pat soit acceptée pour un montant total de 804,83 \$, taxes incluses. Ladite soumission couvre la période du 1^{er} août 2014 au 15 octobre 2014.

La directrice générale par intérim certifie avoir les crédits disponibles au poste 02 32010 522.

7.3 Mandat concernant le désherbage, l'utilisation d'engrais et le contrôle des mauvaises herbes pour la bande tampon

2014-195 MANDAT CONCERNANT LE DÉSHERBAGE, L'UTILISATION D'ENGRAIS ET LE CONTRÔLE DES MAUVAISES HERBES POUR LA BANDE TAMPON

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'aménagement d'une bande tampon sur une section de la route Marie-Victorin;

ATTENDU QU' il est recommandé de procéder à un traitement afin de permettre le contrôle des mauvaises herbes en août et à l'automne qu'il est conseillé d'utiliser de l'engrais;

ATTENDU QU' il est recommandé de procéder au désherbage de la partie paillis-copeau en août;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Yvon Laviolette, conseiller, et adopté à l'unanimité





QUE la soumission de Fertibeauce soit acceptée pour un montant total de 531,34 \$ plus les taxes applicables. Ladite soumission prévoit un désherbage en août, de même que l'utilisation d'engrais et un traitement contre les mauvaises herbes en août et un autre à l'automne.

La directrice générale par intérim certifie avoir les crédits disponibles au poste 02 32010 522.

8. QUESTIONS DIVERSES

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2014-196 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Yvon Laviolette, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal lève la séance, il est 20 h 58.

Christian Richard
Maire

Claudia Daigle
Directrice générale par intérim



COMPTES DÉJÀ PAYÉS

juillet 2014

Chèque annulé		5829
La Great West (comptes de juin et juillet)	2 995.56 \$	5830
Fédération Québécoise des municipalités (formation M. Laviolette)	747.34 \$	5831
CLD de Lotbinière (souper golf)	420.00 \$	5832
Rénovation Lamontagne (réparation de la galerie Mairie)	9 502.68 \$	5833
Gagnon, Annie (honoraires du 1 au 9 juillet)	1 147.50 \$	5834
Regroupement des jeunes de Lotbinière	200.00 \$	5835
Lavery, De Billy, sencl	525.90 \$	5836
Jacques Alain (honoraires fin le 15 juillet)	5 090.03 \$	5837
Desjardins sécurité financière (reer)	1 492.41 \$	5838
O'Grady, Jacqueline - remboursement de taxes	600.95 \$	5839
Gagnon, Annie - honoraires période du 14 au 22 juillet	990.00 \$	5840
Gagnon, Guy - remboursement inscription/soccer	175.00 \$	5841
Hébert, Marjolaine - TDJ / activité - 2e versement	400.00 \$	5842
La Plage Lac Saint-Joseph - TDJ / activité	474.27 \$	5843
Amusements Récréofun inc. - TDJ / activité	280.71 \$	5844
Transport Lotbinière - TDJ / transport pour sorties	1 103.76 \$	5845
Transport Tilly inc. - TDJ / transport pour sorties	264.44 \$	5846
La Vallée Secrète - TDJ / activité	810.23 \$	5847
Telus - déplacer postes (mairie, service incendie et loisirs)	266.74 \$	5848
Bergeron, Stéphanie - remboursement facture (Cidrerie St-Nicolas)	51.67 \$	5849
Daigle, Claudia - honoraires période du 1er au 25 juillet	2 298.00 \$	5850
Laforest Nova Aqua - en remplacement du chèque 5795 fait au nom de Laforest Expert-Conseils	13 058.44 \$	5851
Purolator - frais de transport	21.31 \$	5852
Les Commerçants de la Chaudière inc. - frais de transport (Dist. Brunet)	21.09 \$	5853
Petite caisse	150.00 \$	5854

PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES

		PR
Hydro Québec - calvaire	26.47 \$	1208
Hydro Québec - éclairage des rues	851.29 \$	1215
Hydro Québec - caserne et garage municipal	468.17 \$	1206
Hydro Québec - pompe/égouts	79.39 \$	1205
Hydro Québec - quai	71.96 \$	1211
Hydro Québec - puits/pompe	282.40 \$	1216
Hydro Québec - bibliothèque	276.67 \$	1204
Hydro Québec - mairie et bureau de poste	511.78 \$	1207
Hydro Québec - dégrilleur	140.78 \$	1210
Hydro Québec - puits	403.18 \$	1217
Hydro Québec - édifice du 955 rue de l'Église	1 482.40 \$	1209
Vidéotron - 955, rue de l'église	33.75 \$	1219
Hydro Québec - station de pompage	167.94 \$	1213
Hydro Québec - pont	36.09 \$	1214
Hydro Québec - réservoir	1 773.47 \$	1212
Vidéotron - local sportif (centre communautaire)	197.89 \$	1218
Visa - Banque Laurentienne - essence (voirie)	648.35 \$	1221
Bell Mobilité - cellulaires	313.58 \$	1222
Hydro Québec - centre communautaire	187.61 \$	1226
Hydro Québec - enseigne	19.84 \$	1224
Telus - mairie	1 072.58 \$	1220
Vidéotron - caserne	100.78 \$	1224
Visa Desjardins	1 037.62 \$	1225

COMPTES DE JUILLET 2014

Chèques # 5855 à 5870 (erreur imprimante)

Acklands Grainger:

Radio (pour faire circulation) - 213.74 \$

Lumières (camion citerne) - 263.47 \$

477.21 \$ 5871

Aréo-Feu:

Tuyau pour mâchoires de vie (service incendie) - 260.34 \$

Crépine flottante (service incendie) - 522.55 \$

782.89 \$ 5872

Bernier, Gilles - rés.: 2014-136 - entretien ménager mairie, bibliothèque, édifice du 955 rue de l'Église + produits

1 057.24 \$ 5873

Excavation St-Antoine 1985 inc.:

Concassé (jeu de pétanque) - 86.23 \$

Arrière municipal - 1 862.60 \$

Entretien pluvial (Côte des Phares) - 655.36 \$

Pépine (des Rivières) - 172.46 \$

Poussière (terrain de balles) - 411.04 \$

Niveleuse - 1 833.81 \$

Préparation asphalte (route des Rivières) - 770.33 \$

Compacteur / asphalte (route des Rivières) - 2 880.14 \$

8 671.97 \$ 5874

Biolab - analyse de l'eau

270.19 \$ 5875

Casse-Croûte du Faubourg - lunch / bénévoles «Grand défi Pierre Lavoie»

160.60 \$ 5876

CIMA:

Rés.: 2014-77 - Honoraires professionnels

4 139.10 \$ 5877

Cours et jardins inc. - Travaux / réf.: dommages causés par le débordement de la rivière

Bourret (4662 route Marie-Victorin)

1 603.48 \$ 5878

CWA - appel de service au poste de pompage, changer fusible dans le sectionneur principal d'Hydro-Québec

421.39 \$ 5879

Déneigement Dominique Bergeron - fauchage «chemin des Puits»

140.83 \$ 5880

Document Express - papier

439.78 \$ 5881

Les Éditions juridiques FD - renouvellement services mise à jour

191.10 \$ 5882

Les Entreprises Lévisiennes inc.:

Travaux de rapiéçage /bris face à l'Église - 8 812.35 \$

Travaux / chemin des Plainnes et de l'Érablière - 987.69 \$

Travaux / de l'Érablière - 3 915.46 \$

13 715.50 \$ 5883

Les Entreprises Carl Rousseau - fournir et poser un thermos de porte (bibliothèque)

245.71 \$ 5884

Ferme Roger Lambert & Fils - débroussaillage

4 449.53 \$ 5885

Paul Grimard, arpenteur-géomètre - honoraires professionnelles - réf.: 1595 rue de l'Église

3 573.25 \$ 5886

Le Groupe Sport-Inter inc. - filet protecteur (terrain de balles)

862.31 \$ 5887

Hockey Net - nettoyage et désinfection des équipements de hockey cosom (centre comm.)

285.06 \$ 5888

Impression JKL inc. - chandails (terrain de jeu)

27.49 \$ 5889

Info Page - téléavertisseurs (service incendie)

223.74 \$ 5890

Intact assurances - réclamation franchise/dommages par l'eau causés par un blocage au niveau des installations /chemin de Tilly

2 500.00 \$ 5891

John Meunier - chlore

135.88 \$ 5892

Solutions Kubix - appels de service (configuration courriel, préparation, régler problème portable

605.23 \$ 5893

Lafleur, Pierre-Yves - entretien de site Internet (juillet)

100.00 \$ 5894

Laforest Nova Aqua:

Rés.: 2013-237 - honoraires professionnels (construction d'un puits d'essai..) 4 157.17 \$

Suivi annuel de l'exploitation des puits municipaux P1-P2 - 1 798.61 \$

5 955.78 \$ 5895

Location LPL - location d'une nacelle

155.22 \$ 5896

Médias Transcontinental S.E.N.C - avis public (semaine des municipalités)

201.21 \$ 5897

Mortier en Trémie ABL inc. - travaux/caserne

747.34 \$ 5898

Municipalité de Sainte-Croix:

Entraide pour alarme / chemin de Tilly

597.43 \$ 5899

Municipalité de Saint-Apollinaire:

Entraide / 24 janvier - Terrasse des Chênes - 982.33 \$

Entraide / 23 février - rue Des Jardins - 724.24 \$

Entraide / 2 mai - chemin de Tilly - 466.07 \$

Entraide / 12 mai - chemin de Tilly - 597.74 \$

Entraide / 12 mai - route Marie-Victorin - 607.52 \$

3 377.90 \$ 5900

Nadeau, Johanne:

Rés.: 2014-75 - entretien bureau de poste (semaine du 26 mai) - 75 \$

Rés.: 2014-75 - entretien bureau de poste (juin) - 300 \$

Rés.: 2014-75 - entretien bureau de poste (juillet)- 300 \$

675.00 \$ 5901

Normand Côté entrepreneur électricien:

Travaux caserne (lumières fluo, lampe) - 1 006.26 \$		
Travaux caserne (installer fluorescents, ventilateur) - 932.95 \$		
Travaux terrain de balles (vérifier lumière brûlée) - 83.93 \$		
Travaux terrain de balles (déplacer triplex poteau) - 344.93 \$		
Novicom - radios portatifs (service incendie)	2 368.07 \$	5902
Tourisme Lotbinière - route des Navigateurs pour 2014	582.92 \$	5903
Pelouses Pat - rés.: 2010-61 - entretien des terrains municipaux	408.56 \$	5904
Pelouses Pat - rés.: 2010-61 - entretien des terrains municipaux	2 226.88 \$	5905
Pépinière Saint-Nicolas enr. - rés.: 2014-120 - travaux d'aménagement (bande tampon)	55 682.39 \$	5906
Placide Martineau inc. - colle (asphalte)	120.55 \$	5907
Plomberie Ste-Croix - tuyau valve	46.47 \$	5908
Poly-Énergie inc. - gestion et suivi des travaux d'entretien du réseau d'éclairage public pour le mois de juillet 2014	97.94 \$	5909
Quincaillerie 2000 - travaux caserne (compresseur, connecteur, raccord, scellant)	544.07 \$	5910
Quincaillerie M. Hamel & Fils inc.:		
Attache câble, bottes, siphon, silicone - 221.74 \$		
Ventilateur, chlore - 257.71 \$		
Asphalte - 1 277.09 \$		
Plaque de réparation, lame, vis, clous, sangle - 175.90 \$		
Tables de pique-nique - 275.86 \$		
Contreplaqué, tuile béton, vis plancher (TDJ) - 114.98		
Sel adoucisseur, herbicide, engrais, corrostop, latex, écrous, rondelles, boulons.. - 589.81 \$		
Chlore, serre-câble - 158.53 \$		
	3 071.62 \$	5911
Récupération Delisle inc.:		
Conteneur (nettoyage des marais) - 374.82 \$		
Voyages de copeaux - 1 494.68 \$		
Voyage de vidange (caserne) - 459.90 \$		
	2 329.40 \$	5912
Gaudreau Environnement inc.:		
Collecte récupération, déchets, encombrants - 8 778.90 \$		
Ajustement de carburant - 1 112.09 \$		
	9 890.99 \$	5913
Sebci - chlorure de magnésium (abat-poussière)	2 615.68 \$	5914
Services Frimas - maintenance juin 2014	252.95 \$	5915
Shred-it - service de déchiquetage	245.96 \$	5916
Signalisation Lévis - vestes orange	61.80 \$	5917
Simard, Daniel:		
Rés.: 2013-179 - service d'entretien au centre communautaire (+ TDJ)	780.00 \$	5918
SPL Évènements - système d'éclairage - réf.: St-Jean Baptiste	2 837.12 \$	5919
Trafic Contrôle F.M. inc. - luminaires	293.54 \$	5920
Tremblay Bois Mignault Lemay:		
Service Première Ligne 2014 - 436.45 \$		
Général - 1 235.70 \$		
Évaluation de l'administration municipale - 957.40 \$		
	2 629.55 \$	5921
CIMA:		
Rés.: 2014-43 - Honoraires professionnels	5 978.70 \$	5922
Les Éditions Wilson & Lafleur - renouvellement «Code Civil»	66.15 \$	5923
Canon Canada Inc. - location de photocopieuses - frais copies supplémentaires	2 212.62 \$	5924
	205 405.31 \$	

Salaire et contributions de l'employeur:

3 juillet (paie du 15 au 28 juin)	14 393.51 \$	
17 juillet (paie du 29 juin au 12 juillet)	11 543.19 \$	
31 juillet (paie du 13 au 26 juillet)	16 591.59 \$	
Das fédéral de juin (payé le 15 juillet)	2 271.93 \$	
Das provincial de juin (payé le 15 juillet)	5 380.75 \$	
	50 180.97 \$	